

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 MARS 2009
20 H

Présents :

François BECKER - Véronique BERTIN - Anne-Marie DEROUSSENT - Michel GARDES - Yves GAUME - Jean-Pierre HARZALLAH - Serge HOUSSARD - Alain JACQUET - Dominique JEANNIN - Jean-Jacques LANG - Delphine MACCHI - Danielle MARTIN - Agnès PICARD - Philippe REJONY - Xavier SAVIGNAC - Corinne VINEY.

Absents excusés :

Monique ABRY (a donné procuration à Danielle MARTIN) - Marie-Thérèse BAUER (a donné procuration à Anne-Marie DEROUSSENT) - Christine BORSOTTI (a donné procuration à Michel GARDES) - Sophie LOBLEIN (a donné procuration à Delphine MACCHI) - Chantal OTTMANN (a donné procuration à Dominique JEANNIN) - Isabelle PETITLAURENT (a donné procuration à François BECKER).

Absente : Marie-Victoria FREY.

* * * *

Monsieur le Maire procède à l'appel, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 10.

Désignation d'un secrétaire de séance. Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal. Mme Véronique BERTIN a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le compte rendu du conseil municipal du 12 février 2009 est adopté.

- *_* -

Délibération n° 09.17

Objet : Décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT.

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

En application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, par délibération du 4 avril 2008, m'a donné délégation pour certaines matières.

Dans le cadre de cette délégation, j'ai été amené à prendre les décisions suivantes :

Dans le cadre de cette délégation, j'ai été amené à prendre les décisions suivantes :

- décision n° 09.06 : Tarification des sorties jeunes pendant les vacances de février
- décision n° 09.07 : Tarification sortie à skis à La Bresse
- décision n° 09.08 : Tarification du week-end à Morzine (28 et 29 mars 2009)

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ces décisions, **à l'unanimité,**

prend acte de ce rapport.

Délibération n° 09.18
Objet : Compte de gestion 2008

Dossier présenté par Dominique JEANNIN
Maire-Adjoint

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'année 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnances et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- 2- Statuant sur l'exécution de budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal déclare **à l'unanimité**, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 09.19
Objet : Compte administratif 2008

Dossier présenté par Dominique JEANNIN
Maire-Adjoint

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Dominique JEANNIN, Maire-Adjoint, est appelé à délibérer sur le compte administratif 2008 dressé par Monsieur Yves GAUME, Maire.

Monsieur le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Adopte et arrête le compte administratif aux chiffres suivants :

Fonctionnement	CA 2008	Reports 2007	Résultats 2008
Dépenses fonctionnement	2 140 064,75 €		
Recettes fonctionnement	2 207 219,30 €		
Excédent fonctionnement 2008	+ 67 154,55 €		
Excédent reporté 2007		+ 97 168,08 €	
Résultat de clôture 2008			+ 164 322,63 €
Report en fonctionnement R002			+ 164 322,63 €

<u>Investissement</u>	CA 2008	Reports 2007	Résultats 2008
Dépenses investissement 2008	2 556 582,50 €		
Recettes investissement 2008	1 771 247,76 €		
Déficit investissement 2008	- 785 334,74 €		
Report 2007		+ 727 853,02 €	
Résultat de clôture 2008			- 57 481,72 €
Restes à réaliser 2008			+ 81 087,57 €

Délibération n° 09.20

Objet : Vote des taux d'imposition pour l'année 2009

**Dossier présenté par Dominique JEANNIN
Maire-Adjoint**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des 2 taux de taxes foncières pour l'année 2009 :

- taxe d'habitation : **12,19 %**
- taxe foncière (bâti) : **14,13 %**
- taxe foncière (non bâti) : **26,76 %**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Décide de fixer les taux des taxes directes locales comme indiqués ci-dessus.

Délibération n° 09.21

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008

**Dossier présenté par Dominique JEANNIN
Maire-Adjoint**

(cf annexe 1)

Délibération n° 09.22

Objet : Budget primitif 2009

**Dossier présenté par Dominique JEANNIN
Maire-Adjoint**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2009. Chaque conseiller municipal en détient un exemplaire.

Le Conseil Municipal, **à la majorité (1 abstention : Corinne Viney)**

Adopte et arrête le budget primitif 2009 aux chiffres suivants :

Section de Fonctionnement :

Dépenses et recettes équilibrées à : 2 226 551,63 €

Section d'Investissement :

Dépenses et recettes équilibrées à : 835 726,53 €

Délibération n° 09.23

Objet : Autorisation de céder une partie d'un terrain communal sis entre la rue des Vergers et l'allée Arcimboldo

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande d'un riverain de la rue des Vergers qui désire acquérir 3 ares et 71 centiares d'un terrain communal jouxtant sa propriété.

Après consultation des services de France Domaine, il est proposé de fixer pour base de prix de cession la valeur de 70 € HT le m².

Les frais à venir de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Fixe à 70 € HT le m² le prix de cession de ce terrain communal,

Autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la cession de ce terrain.

Délibération n° 09.24

Objet : Autorisation d'embaucher des vacataires

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que pour se conformer aux dispositions légales il convient d'embaucher certaines personnes pour des emplois spécifiques et discontinus dans le temps, notamment, en qualité de vacataire.

Ce statut aura vocation à s'appliquer, par exemple, aux personnels non statutaires exerçant des fonctions d'enseignement artistique ou technologique dans les écoles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Autorise Monsieur le Maire à recruter des vacataires en cas de besoin,

Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats correspondants.

Délibération n° 09.25

Objet : Demande de subvention à la Cab pour la sécurisation du rond-point de la rue de Gaulle / rue Prévost.

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

La commune va prochainement engager des travaux destinés à sécuriser les abords du rond-point installé par le SMTC à l'intersection des rues de Gaulle et Prévost. Des feux tricolores seront notamment installés et couplés avec des radars, pour obliger les automobilistes excessivement véloces à stopper aux feux.

Le coût prévisionnel de ces aménagements de sécurité est de 52 769,34 euros HT.

Le Smtc s'est engagé par courrier en date du 5 décembre 2008 à participer à hauteur de 15% des dépenses (dans une limite de 10000 €).

Le Conseil Général est également sollicité pour une participation à ces travaux : dans l'attente de sa réponse, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une aide de la Cab, dans le cadre du contrat de projet 2007-2013 pour aider à la réalisation de cette opération.

Aussi, il est proposé de solliciter une aide sur le solde à la charge de la commune (en HT), après déduction des aides du Smtc et du Conseil Général, auprès de la Cab.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Sollicite une subvention à taux maximum dans le cadre du contrat de projet 2007-2013 sur le solde hors taxes à la charge de la commune,

Autorise monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Délibération n° 09.26

Objet : Dissolution et liquidation du syndicat mixte Teledis 2000

**Dossier présenté par Yves GAUME
Maire**

Par délibération n°07.81 du 17 décembre 2007, le conseil municipal d'Essert avait émis un avis favorable à la dissolution du syndicat Teledis 2000.

Pour répondre aux services de la Préfecture de Région, il convient de se prononcer sur la liquidation de ce syndicat. Pour Essert, cela représenterait une somme de 89,67 euros.

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer favorablement sur les modalités de la liquidation telles que présentées par la Préfecture de Région.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Emet un avis favorable sur la liquidation, dans les conditions définies ci-dessus

* * *

Monsieur le Maire donne la parole au public et clôt la séance du conseil municipal à 21 H 30

Fait à Essert, le 16 mars 2009

Yves GAUME
Maire d'ESSERT

Affiché le : 17 mars 2009



90 039

MAIRIE ESSERT

DELIBERATION

Code INSEE

Commune

N°

09-21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2008

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ordinaire, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 164 322,63 €
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	23
Nombre de membres présents :	16
Nombre de suffrages exprimés :	22
VOTES : Contre	0
Pour	22

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 67 154,55 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 97 168,08 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) 164 322,63 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement) 57 481,72 €

R 001 (excédent de financement) 0,00 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

Besoin de financement 0,00 €

Excédent de financement (1) 81 087,57 €

Besoin de financement F

=D+E 0,00 €

AFFECTATION = C

=G+H 164 322,63 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

0,00 €

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)

164 322,63 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5)

0,00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionne
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administrati

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par ordinaire, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le _____ et de la publication le _____.

A Essert, le 13/03/2009.

Le Maire
Yves GAUME



